

## Rapport de la Réunion des organes Directeurs du COMESA du 11 au 19 Avril 1996

---

Le COMESA, qui est le marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe regroupe 20 Etats dont:

- Le RWANDA
- L'ERYTHREE
- Le ZIMBABWE
- L'UGANDA
- L'ANGOLA
- L'île MAURICE
- Le ZAIRE
- Le BOTSWANA
- Le BURUNDI
- Le SWAZILAND
- Le KENYA
- Le LESOTHO
- La TANZANIE
- Le MALAWI
- La ZAMBIE
- La NAMIBIE
- L'ETHIOPIE
- Les COMORES
- Le SOUDAN
- Le MOZAMBIQUE

Le COMESA a son siège à LUSAKA en ZAMBIE. La Présidence du sommet des Chefs d'Etats est assurée par le MALAWI.

Les organes Directeurs du COMESA ont tenu leurs réunions à LUSAKA du 11 au 19 Avril 1996. Ces organes sont:

- Le Comité des Affaires Administratives et budgétaires (du 11 au 14 Avril 1996)
- Le Comité intergouvernemental (du 14 au 17 Avril 1996)
- Le Comité ministériel du COMESA sur la question COMESA/SADC (le 17 Avril 1996)
- Le Conseil des Ministres (du 18 au 19 Avril 1996)

1. **REUNION DU COMITE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES:**

La réunion du Comité des Affaires Administratives et budgétaires a débuté ses travaux Jeudi le 11 Avril 1996 à 9H30'. Après l'ouverture officielle par son excellence Emmanuel C.R. GONDWE, Haut Commissaire du MALAWI en ZAMBIE et après l'élection du bureau, les points à l'ordre du jour se sont succédé comme suit:

- a) **Adoption du règlement d'ordre intérieur du Comité.** Le document qui a été présenté par le Secrétariat a été adopté après amendements.
- b) **Etats financiers pour l'année clôturée le 31 Décembre 1994 et rapport des vérificateurs externes des comptes.** Conformément à la décision du conseil des Ministres précédent, le bureau d'études KPMG a été choisi pour vérifier les Etats financiers du COMESA pour l'année 1994.

Après quelques amendements du rapport de KPMG, le Comité a recommandé que KPMG soit désigné pour le même travail pour l'année 1995.

c) **Examen de l'exécution du budget 1995**

La réunion a été informé que, au 31 Décembre 1995, 70% seulement du budget 1995 avait été exécuté, faute de contributions des Etats membres. C'est à cette occasion que les représentants des Etats membres ont annoncé les perspectives de leurs contributions.

Pour le Rwanda, le Gouvernement avait approuvé un montant pour régler partiellement les arriérés et le solde serait payé ultérieurement. Il est à signaler que les arriérés du Rwanda se chiffraient à 411.806 UC ZEP au 31 Décembre 1995.

d) **Examen de la réorganisation du Secrétariat du COMESA**

La structure proposée du Secrétariat réduisait les départements de 7 à 3, et le nombre des experts de 35 à 27, et celui des services généraux de 74 à 47. Ces chiffres seraient atteints essentiellement en supprimant les postes vacants.

Le Comité était d'avis qu'il fallait d'abord mener une étude comparative avec d'autres organisations internationales similaires et en conséquence il a été décidé de reporter la question pour que le Secrétariat puisse engager un consultant qui devrait mener cette étude.

e) Examen de la nouvelle politique de recrutement, proposition du Secrétaire Général.

Suite à une étude effectuée par un consultant sur recommandation du conseil des Ministres (Kampala, 1993) un document intitulé "Termes et Conditions de services du Secrétariat du COMESA" a été adopté.

f) Examen du recrutement du Personnel: renouvellement de contrats:

Pour le Rwanda, 2 cas ont été présentés pour le renouvellement de contrats.

Il s'agit des contrats de:

- Etienne TWAGIRUMUKIZA, Statisticien dont le contrat expirera le 23 Septembre 1996.
- Canisius RUSAGARA, Responsable du service des conférences et de la documentation. Son contrat expirera le 1er Août 1996. (Celui-ci travaillait comme TANZANIEN)

Le Secrétaire Général recommandait le renouvellement du contrat de Monsieur Etienne TWAGIRUMUKIZA uniquement. Il était opposé à ce que le contrat de RUSAGARA soit renouvelé. N'ayant pas pu justifier les raisons de son opposition, il a finalement changé d'opinion grâce aux interventions énergiques des délégations Rwandaises et Tanzaniennes. Le contrat de canisius RUSAGARA sera également renouvelé pour 2 ans.

g) Examen du Programme de travail et priorités des Etats membres du COMESA 1996/97.

La réunion a pris note du document pour transmission au comité intergouvernemental pour examen.

h) Examen du budget opérationnel 1996

Le Secrétariat avait proposé un budget de 2.999.800 UC ZEP. Ce budget serait réparti de la manière suivante:

- Financement de la structure existante 2.779.800
- Dépenses du président de la conférence 40.000
- Recrutement aux postes vacants 180.000

Les postes vacants nécessitant un recrutement en 1996 sont:

- Directeur du Commerce et des douanes (P5)
- Chef de service de la Coopération technique et de la Coordination des aides (P4)
- Chef de service du budget et des finances (P4)
- Expert principal des questions monétaires (P4)
- Expert de l'intégration de la femme dans le développement et dans les affaires (P2)

## 2. REUNION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL

La réunion s'est tenu du 14 au 17 Avril 1996. La réunion a été officiellement ouverte par S.E Alfeyo HAMBAYI Ministre du Commerce et de l'Industrie par interim de la République de ZAMBIE.

Le Comité intergouvernemental a examiné le rapport d'activité du COMESA pour 1995 présenté par le Secrétariat secteur par secteur:

### A. Coopération en matière de commerce et des douanes:

#### a) Etat de publication des tarifs COMESA.

Il a été passé en revue l'état de publication des tarifs COMESA par les différents Etats. Le Rwanda a déjà publié les tarifs COMESA en appliquant le taux de réduction de 60%.

Au cours des débats, de nombreux Etats membres ont souligné le fait qu'ils étaient déterminés à respecter le calendrier convenu eu égard à la réduction progressive et l'élimination des tarifs.

Le Rwanda a informé la réunion que la réduction de 70% a été finalisée, mais à cause de certaines erreurs, elle était en train d'être corrigée. Les réductions tarifaires sur base de 80% seraient considérées dans le cadre des réformes fiscales en cours.

#### b) Elimination des barrières non tarifaires:

Le Rwanda a informé la réunion qu'il n'existait aucune barrière non tarifaire aux échanges intra-COMESA aux points d'entrées et de sorties des marchandises.

Le Rwanda a également fait savoir qu'il n'y avait pas de systèmes sélectifs dans l'octroi de visas aux postes d'entrée, contrairement à ce qui apparaissait dans les documents du COMESA.

#### c) Préparation de la Première foire Commerciale du COMESA

Il a été recommandé que la 1ère foire Commerciale du COMESA se tienne en même temps que la Foire Commerciale Internationale du ZIMBABWE-ZITF en 1997. Il a été en outre recommandé que les Etats membres utilisent des fonds tirés de leur programme indicatif national afin de participer à la foire et de faire immédiatement une requête à l'Union Européenne dans ce sens.

d) Rapport sur l'exécution du Programme SYDONIA/EUROTRACE

Les programmes SYDONIA et EUROTRACE sont en fonctionnement au Rwanda. SYDONIA existe déjà avant Avril 1994. EUROTRACE a été installé au mois d'Avril 1996.

Le Rwanda a demandé que le matériel informatique endommagé par la guerre soit réparé et qu'une formation du personnel à l'utilisation de ces programmes soit faite. Le Secrétariat a promis de faire suite à la requête dans l'immédiat.

e) Programme de développement et de promotion du commerce

Dans ce programme, le Rwanda est surtout intéressé par la mise en oeuvre du programme TINET (Trade Information Network-Réseau d'Informations Commerciales). Le Rwanda a demandé que ce programme soit de nouveau mis en oeuvre et qu'une formation à son exploitation soit initiée, ce qui a été accepté par le Secrétariat du COMESA.

Il est à signaler que dans le cadre de ce programme, un répertoire d'entreprises du secteur des textiles et vêtements du COMESA existe.

**B. Coopération dans le secteur de l'Industrie:**

Dans ce cadre, un projet de construction de prototypes de machines de traitement des produits agricoles (graines) existe. Deux modèles ont été mis au point avec succès dans le cadre du projet US/RAF/88/273. Ces prototypes avaient été essayés en ZAMBIE et au MALAWI et en TANZANIE, KENYA et ZIMBABWE. Le Rwanda a émis le souhait d'être associé à ce projet.

**C. Coopération en matière des Transports et Communications**1. Exécution du programmea) Péages de transit routier

Les péages routiers harmonisés ont été approuvés en Décembre 94 à LILONGWE (Malawi):

- Véhicules poids lourd à chassis rigide ayant jusqu'à 3 essieux sans remorque: 6 dollars EU par 100 km
- Véhicules poids lourd avec remorque ou véhicules articulés: 10 dollars EU par 100 km
- Autobus: 5 dollars EU par 100 km.

Le Rwanda n'a pas encore mis en oeuvre cette procédure.

b) Document de déclaration de transit douanier par route (DTDR)

Ce document est en vigueur au Rwanda. Un autre document à l'étude devrait remplacer prochainement le DTDR: c'est la Déclaration unique de marchandises. (DUM)

c) Dimensions de véhicules et limites de la charge à l'essieu:

Les limites de la charge à l'essieu sont les suivantes:

- Essieu directeur simple: 8 tonnes
- Essieu moteur/porteur simple: 10 tonnes
- Essieu tandem: 16 tonnes
- Essieu triple: 24 tonnes

Concernant la longueur maximale de 22 m, il est à noter que le Rwanda n'a pas encore mis en oeuvre cette décision.

d) Régime de la carte jaune:

Le régime d'assurance automobile à responsabilité civile régionale du COMESA (carte jaune) fonctionne au Rwanda.

e) Système de communication transfrontière par radio terrestre mobile à haute fréquence.

Ce système permet aux transporteurs et aux propriétaires de camions de surveiller le mouvement du trafic sur les corridors de transport international du COMESA.

Le Rwanda n'a pas encore donné les fréquences et délivré les licences aux opérateurs pour l'utilisation de ce système.

f) Le Fonds routier.

Ce fonds fonctionne au Rwanda et il est alimenté par les paiements provenant du transport de transit et des péages de transit routier.

2. Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM).

Grâce à l'aide de l'Union Européenne dans le cadre de la convention Lomé IV, ce système devrait également couvrir le Rwanda dans sa première phase.

3. Transport Lacustre et Maritime.

Un comité technique permanent sur le lac TANGANYIKA existe et le Rwanda en fait partie.

Une réunion qui discuterait de l'amélioration du transport sur le lac TANGANYIKA devrait se tenir en Juillet à KINSHASA sous la houlette de la CEPGL et de la CEA/MULPOC de GISENYI.

4. Coopération monétaire:

- Le projet de création d'un fonds d'investissement du COMESA est à l'étude. Le Secrétariat du COMMONWEALTH fournira l'assistance technique nécessaire pour la mise en place du fonds dès que le projet sera finalisé.
- Les chèques de voyage du COMESA existent et la Banque du COMESA doit faire en sorte que ces chèques soient acceptés et utilisés dans tous les Etats membres avec la collaboration étroite des banques centrales des différents Etats membres.
- Le Programme d'harmonisation monétaire a commencé à être mis en oeuvre par les Etats dans sa première phase qui devait mettre l'accent sur les points ci-après:
  - la politique du taux de change
  - la politique de convergence fiscale
  - la convergence des politiques monétaires
  - les politiques générales de stabilisation économique.

5. Développement de l'élevage.

Les projets ci-après existent ou sont en cours d'être finalisés:

- Projet de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase
- Projet sur la production de vaccins animaux
- Projet sur la banque de gènes pour les ressources animales
- Projet des petits ruminants. Ce projet devrait reprendre prochainement au Rwanda car, suspendu temporairement à cause des événements tragiques de 1994.
- Projet de développement des oléagineux.



**3. REUNION DU COMITE MINISTERIEL MIXTE COMESA/SADC**

La réunion s'est tenu à huit clos le 17 Avril 1996. Y ont participé les Ministres du RWANDA, du KENYA, de l'ETHIOPIE, du MALAWI, de l'OUGANDA et du ZAIRE. Ce Comité a été constitué sur proposition de son excellence le Docteur BAKILI MULUZI, Président de la République du MALAWI et Président en exercice du COMESA. La SADC devrait désigner également 5 membres pour constituer ledit comité.

L'objet principal de la réunion était de discuter et prendre des décisions sur un éventuel conflit entre le COMESA et la SADC.

Le Secrétaire Général a expliqué que ce conflit date de 1992 quand la SADC a changé d'orientation en devenant une communauté pour le Développement économique alors qu'à l'origine, son objectif était de réduire la dépendance des pays de la ligne de front vis-à-vis de l'Afrique du Sud en mobilisant des ressources pour les investissements en infrastructures.

Ceci a donné comme résultat la duplication des activités entre les 2 organisations alors que, mise à part l'Afrique du Sud, tous les pays membres de la SADC sont membres du COMESA.

La réunion a adopté un document qu'il présentera lors de la tenue du comité conjoint SADC/COMESA qui se tiendra au ZIMBABWE en Juillet 1996. Ce comité préparera le sommet des chefs d'Etats du COMESA et de la SADC qui devra régler définitivement cette question.

4. Conseil des Ministres

L'ouverture officielle du Conseil des Ministres s'est tenu à l'Hôtel Intercontinental de LUSAKA par le Vice-Président de la République de ZAMBIE, Son Excellence le Général de Brigade Godfrey MIYANDA.

La session du Conseil des Ministre s'est tenu au centre des conférences MULUNGUSHI, comme toutes les autres réunions.

Après amendements, le rapport du comité intergouvernemental a été adopté par le Conseil des Ministres. D'autres points ont été étudiés:

A. Mesures de renforcement du mécanisme d'intégration régionale dans le cadre du COMESA.

Ces mesures sont contenues dans un document séparé intitulé "Résolution sur le renforcement du mécanisme l'intégration économique régionale".

B. Questions administratives et budgétaires

Le décision du Conseil sur ce point sont contenues dans le document adopté et qui est le rapport du comité des affaires administratives et budgétaires. (page 1 à 3 du présent rapport)

C. Le cas du Rwanda:

Le Conseil des Ministres a examiné la question mis à l'ordre du jour sur l'insistance de la délégation Rwandaise. (C'était d'ailleurs une décision du Conseil des Ministres qui s'est tenu à LUSAKA le 8/1/96)

Il s'agit des cas respectivement de MUNYABARENZI Anastase et de NKULIKIYINKA Aloys, qui à partir du Secrétariat du COMESA, mènent des activités destabilisatrices entre autres, la création d'une association fictive d'amitié Rwando-Zambienne à caractère subversive, l'utilisation du drapeau National Rwandais, etc.....

La résolution de ce problème devra être trouvée aux niveaux des Gouvernements Rwandais et Zambien.

---